

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 24 mai 2019  
à 13 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le vendredi 24 mai 2019, à 13 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 mai 2019.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1190482007

Désignation du nouveau maire d'arrondissement suppléant de l'arrondissement et des mairesses suppléantes substitués.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le jeudi 23 mai 2019



**Dossier # : 1190482007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation du nouveau maire d'arrondissement suppléant de l'arrondissement et des mairesses suppléantes substitués.

VU l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

ATTENDU QUE le maire d'arrondissement a démissionné de ses fonctions;

ATTENDU QU'il devient ainsi nécessaire de pourvoir à la fonction de mairesses suppléantes substitués;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'abroger la résolution CA18 25 0504 adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2018.

De désigner monsieur Alex Norris, conseiller de la ville, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période couverte du 24 mai 2019 jusqu'à la tenue du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.

De désigner mesdames Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, à compter du 24 mai jusqu'au 30 juin 2019, à titre de mairesse suppléante substitut, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, à titre de mairesse suppléante substitut, à compter du 1er juillet 2019 jusqu'à l'assermentation du nouveau maire ou mairesse d'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2019-05-23 13:28

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190482007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation du nouveau maire d'arrondissement suppléant de l'arrondissement et des mairesses suppléantes substitués.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19).

Le 13 décembre 2018, le conseil d'arrondissement désignait mesdames Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement du district de De Lorimier, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement du district de Jeanne-Mance, pour un terme de 6 mois, soit du 1er juillet au 31 décembre 2019.

Suite au départ du maire d'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, l'ensemble des élus désire modifier ces désignations en vue de l'élection et l'assermentation du nouveau maire ou mairesse d'arrondissement. À cette fin, il est demandé d'abroger la résolution CA18 25 0504 qui avait été adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2018, désignant en alternance mesdames Blanco et Vilain.

En lieu et place, il est proposé de procéder à la désignation de monsieur Alex Norris, conseiller de la ville du district de Jeanne-Mance, à titre de maire suppléant de l'arrondissement à compter du 24 mai 2019 et pour la période couverte jusqu'à la tenue du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019, ainsi que de mesdames Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, à compter du 24 mai jusqu'au 30 juin 2019, à titre de mairesse suppléante substitut, et Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, à titre de mairesse suppléante substitut, à compter du 1er juillet 2019 jusqu'à l'assermentation du nouveau maire ou mairesse d'arrondissement, afin de pourvoir à la charge du maire suppléant lorsque celui-ci sera absent ou dans l'impossibilité d'agir.

Par conséquent, il est recommandé de proposer pour adoption l'abrogation de la résolution CA18 25 0504, et la désignation de monsieur Alex Norris à titre de maire suppléant de l'arrondissement, ainsi que de mesdames Josefina Blanco et Maeva Vilain, conseillères d'arrondissement, à titre de mairesses suppléantes substitués.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA18 25 0504 adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2018 - GDD # 1180482011.

## **DESCRIPTION**

Désigner monsieur Alex Norris à titre de maire suppléant de l'arrondissement à compter du 24 mai 2019 et pour la période couverte jusqu'à la tenue du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019, ainsi que madame Josefina Blanco à compter du 24 mai jusqu'au 30 juin 2019 à titre de mairesse suppléante substitut, et madame Maeva Vilain à titre de mairesse suppléante substitut, à compter du 1er juillet 2019 et jusqu'à l'assermentation du nouveau maire ou mairesse d'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Le maire suppléant et les mairesses suppléantes substitués possèdent et exercent les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement, est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou encore quitte ses fonctions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Conformément à la législation applicable soit:

- Article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4)
- Article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)
- Article 2 du *Règlement sur la rémunération additionnelle des membres du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupant certaines fonctions* (2010-05).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-21

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe